



BULLETIN D'ADHESION

à l'Association Locale de l'UFC-Que Choisir des Deux-Sèvres

NOM : M. Mme -----

Prénom : -----

Adresse : -----

C.P. : ----- **VILLE :** -----

Téléphone : -----

Email : -----

➤ Ci-joint un **chèque à l'ordre de l'UFC-Que Choisir** d'un montant de :

- 36 €** (cotisation annuelle)
- 31 €** (ré-adhésion)
- 42 €** (cotisation de soutien)

Ce formulaire, accompagné du chèque correspondant, est à retourner l'adresse suivante :

**UFC-QUE CHOISIR DES DEUX-SEVRES - MAISON DES ASSOCIATIONS
12 rue Joseph Cugnot - 79000 – NIORT**

Ou

➤ **Par virement bancaire sur le Crédit Mutuel**

IBAN FR 76 1551 9391 1200 0223 5670 130 / BIC CMCI FR 2A

Adhérer à l'UFC-Que Choisir, c'est :

- Appartenir à un mouvement associatif à but non lucratif animé par des bénévoles
- Recevoir conseils, informations, soutien et aide au traitement d'un litige
- Être représenté à tous les niveaux de la vie économique
- Faire partie d'un groupe de pression vis-à-vis des pouvoirs publics et économiques

La force de notre mouvement, c'est vous !

N.B. : Cette adhésion est totalement indépendante de l'abonnement au mensuel Que Choisir.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association locale UFC-Que Choisir des Deux-Sèvres dans le but de gérer votre adhésion.

Elles sont conservées pour une durée maximale de 5 ans à compter de l'inactivité du consommateur et sont destinés au secrétariat de l'Association locale UFC-Que Choisir des Deux-Sèvres et à la Fédération.

Pendant cette période, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés,

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment.

Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant au Président de l'Association locale à cette adresse : president@deuxsevres.ufcquechoisir.fr .

Cette demande devra indiquer votre nom, prénom, adresse postale et adresse électronique. La demande doit être signée et accompagnée d'un justificatif d'identité portant votre signature. Une réponse sera adressée dans un délai maximum d'un mois suivant la réception de la demande.

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.